



Besoin d'aide pour payer votre facture d'eau ?

Découvrez
les aides disponibles



**Aide du Fonds
de Solidarité
pour le
Logement
(FSL)**

Le FSL propose une aide financière aux personnes rencontrant des difficultés pour régler leur facture d'eau.

À noter : cette aide est accordée au maximum une fois par an et la demande doit impérativement être effectuée par une assistante sociale.

Plus d'informations :

**Espace Départemental
des Solidarités (EDES)**

123 Avenue de Lançon
84400 Apt
04 90 74 76 00

**Centre Social
Maison Bonhomme**

455 Avenue de Verdun
84400 Apt
04 90 04 80 80





**Chèque
eau**

**1 coup de pouce
pour alléger sa facture !**

**Selon votre situation, vous pouvez bénéficier
d'un ou de plusieurs "chèque(s) eau", d'une
valeur de 20 € chacun.**

La demande peut être effectuée auprès :

- de la mairie de votre commune,
- du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Nous vous encourageons à agir
rapidement afin d'éviter toute difficulté
supplémentaire.**

Echéancier de paiement

Comment faire ?

Envoyez par courrier ou par e-mail votre demande d'échéancier au Trésor public.

À noter : l'échéancier peut être accordé pour une durée maximale de six mois.

Le formulaire est disponible à l'accueil du service des eaux ainsi que sur notre site internet :

www.paysapt-luberon.fr

Trésor Public

Rue François Gernelle

84120 Pertuis

04 90 79 02 15

sgc.pertuis@dgfip.finances.gouv.fr

